

## **COMPTE RENDU REUNION COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 5 AVRIL 2019 A 14H**

**PRESENTS** : MM Pierre HERBET, Alain POYART, Alain DELTOUR, Michel LO GIACO, Michel LEFFEBVRE, Francis DUPIRE, Daniel JOPEK, André LEGRAND, Mmes Zarah GHEZZOU, Colette WATREMEZ.

**EXCUSES** : MM François LOUVEGNIES, André DUCARNE, Daniel DAZIN, Henri BOUTE avec procuration à Monsieur Herbet, Michel DELVALLEE, Philippe LETY, Mme Corinne DEROO.

En ouvrant la séance, le Président rappelle que cette seconde réunion fait suite au manque de quorum constaté lors de la précédente réunion prévue le lundi 1<sup>er</sup> avril 2019 à laquelle étaient présents :

MM. Pierre HERBET, Bernard LARZET, Alain DELTOUR, Michel MANESSE, Daniel DAZIN, André DUCARNE, Henri BOUTE, Bernard CARPENTIER, Michel DELVALLEE, Nicole DEMILLY, Jean-Claude FOVEZ, Daniel JOPEK, André LEGRAND, Daniel ZIMMERMAN et Mme Colette WATREMEZ.

Il propose d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant une demande de travaux urgents et inopinés (TUI) à Petit-Fayt pour le GAEC du Fort Manteau, acceptée par le comité.

### **A / COMPTE RENDU REUNION DU 25 MARS 2019**

Le compte rendu de la dernière réunion du 25 mars est adopté sans observation.

### **B/ AFFECTATION DU RESULTAT 2018**

Les résultats de l'exercice ont été examinés par le comité lors de la réunion relative à l'adoption du compte administratif 2018. Ainsi la section de fonctionnement dégage un excédent de clôture de 2.343.754,85€ alors que la section d'investissement enregistre un déficit global de 1.648.638,52€.

Conformément à la réglementation, le comité, à l'unanimité, décide d'affecter cette dernière somme pour couvrir le déficit d'investissement, laissant le solde de 695.116,33€ en section de fonctionnement.

### **C/ BUDGET PRIMITIF 2019**

Chaque membre a reçu le projet de budget, largement évoqué dans le rapport d'orientations budgétaires.

En section de fonctionnement l'équilibre s'établit à 2.795.116,33€ dont 695.116,33€ de report d'excédent 2018 en recettes.

Les principales recettes sont comptabilisées au chapitre 75 pour 1.580.000€ et comprennent la TCFE (1.200.000€), le remboursement des emprunts par la fiscalisation des communes (230.000€) et les redevances d'ENEDIS liées au contrat de concession (150.000€). L'autre recette, pour ordre, concerne un amortissement de subvention pour 500.000€

En dépenses, les dépenses réelles les plus importantes sont les charges de personnel (135.000€) et le remboursement des intérêts de la dette (134.500€). Les dépenses d'ordre comprennent le virement à la section d'investissement (1.683.516,33€) et les amortissements de travaux et subventions.

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 7.006.638,52€ soit un volume plus important que les années précédentes.

Les recettes réelles reprennent les subventions du CAS-FACE des programmes 2015, 2016 et 2017 (2.164.483,57€) dont les restes à réaliser 2018, l'affectation du résultat (1.648.638,62€ )le

remboursement de la TVA par ENEDIS (410.000€) . Les amortissements de travaux et subventions (910.000€) sont inscrits pour ordre.

Les dépenses réelles reprennent les travaux des programmes FACE 2017 et 2018 (4.735.000€) y compris les restes à réaliser 2018 et le remboursement du capital des emprunts (370.000€). Les autres dépenses, pour ordre, sont constituées des amortissements sur travaux, subvention et TVA.

Après avoir répondu à quelques questions, le Président propose ce budget au vote du comité qui l'approuve à l'unanimité.

#### D / RECOUVREMENT DES ANNUITES D'EMPRUNTS EXERCICE 2019

Comme chaque année, le comité valide la liste des 74 communes qui ont choisi de fiscaliser le remboursement des emprunts pour des travaux réalisés chez elles, d'un montant total de 228.421,13€. Un courrier sera envoyé à chacune d'entre elles pour préciser le montant annuel de leur engagement jusqu'à l'extinction de la dette prévue en 2029.

#### E/ TRAVAUX URGENTS ET INOPINES COMMUNE DE PETIT FAYT

Le comité autorise l'envoi de demande de subvention au CAS-FACE pour des travaux situés à Petit-Fayt, concernant l'alimentation du GAEC Le Fort Manteau pour un montant estimatif de 23.000€ HT. En cas d'accord, le solde du financement, soit 20% représentant 4.600€, sera pris en charge par le Syndicat. D'autre part, le comité précise que les travaux ne seront commandés qu'à à compter de la notification de l'arrêté de subvention du CAS-FACE.

Aucune question diverse n'ayant été déposée, la séance est levée à 15h.

Fait à Solre-le-Château le 5 avril 2019

Le Président

Pierre HERBET

